

## Le C.E.R.D.A.C.C.

Fondé en 1994, le Centre Européen de Recherche sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (C.E.R.D.A.C.C.) est un laboratoire de l'Université de Haute Alsace. Spécialisé dans l'étude des risques contemporains, il envisage notamment les nouvelles logiques gouvernant la prévention des risques et la recherche des responsabilités après les accidents collectifs.

<http://www.iutcolmar.uha.fr/cerdacc/>

Le CERDACC diffuse chaque mois un journal électronique consacré à une présentation des événements du mois et à une analyse juridique dans les domaines de la responsabilité civile, des risques, et des accidents collectifs ...

<http://www.jac.cerdacc.uha.fr/jac>

### Le Master "Droit de la prévention des risques et responsabilités"

La Faculté de Sciences Economiques, Sociales et Juridiques et le CERDACC ont ouvert en 2005 un Master professionnel en Droit de la Prévention des Risques et Responsabilités (Bac + 5). Il s'adresse aux étudiants, notamment juristes, désireux de se perfectionner dans l'appréhension des risques et des responsabilités, civiles, pénales et administratives.

-----  
TARIFS : Professionnels : 40 € – Enseignants et étudiants de l'UHA et de l'URS : gratuit (compris dans les droits annexes).

CONVENTION DE FORMATION : Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée.

ANNULATION : Toute demande effectuée 15 jours avant le séminaire donne lieu à un remboursement intégral ; au delà de cette date, 50% du montant de la participation sera retenu. Les remplacements sont admis à tout moment. Les demandes d'annulation ou de remplacement doivent être formulées par écrit.

Renseignements et inscriptions :

**CERDACC**  
Campus du Grillenbreit  
BP 50568 – 68 008 Colmar Cedex  
Tel. 03.89.20.61.84 ou [cerdacc@uha.fr](mailto:cerdacc@uha.fr)



**C.E.R.D.A.C.C.**

## Séminaire

# Les acteurs de la sécurité privée

## origine - pouvoirs - contrôles

**Vendredi 9 février 2007**

**8 heures 30 - 12 heures 30**

**ENSISA**  
Amphithéâtre 116  
11, rue Alfred Werner, MULHOUSE

# Les acteurs de la sécurité privée

## origine - pouvoirs - contrôles

10.000 en 1980, plus de 100.000 aujourd'hui ; les effectifs de la sécurité ne cessent d'augmenter. Depuis les années quatre-vingts, la participation des entreprises privées à des missions de sécurité publique va *crescendo*. La loi de 1983 relative aux activités privées de surveillance, gardiennage et transports de fonds en organise le cadre général, tandis que les multiples lois sur la sécurité intervenues depuis 1995 ont considérablement renforcé les pouvoirs de ces nouveaux acteurs. Si le constat de l'extension du recours au privé pour les missions de sécurité ne peut être contesté, il n'en soulève pas moins de nombreuses interrogations.

La première d'entre-elle porte sur la contestation du rôle de l'Etat que semble pouvoir traduire ce mouvement. S'inspirant de certains des principes libertariens ce mouvement ne remet-il pas en cause le pouvoir monopolistique de l'Etat dans l'une de ses compétences régaliennes ?

La seconde interrogation porte évidemment sur la nature et la portée des pouvoirs reconnus à ces agents de sécurité. Sont-ils bien formés ? Quels pouvoirs leur confère l'agrément dont ils bénéficient ? Quels sont les obligations et les contrôles pesant sur cette profession ?

Ce sont enfin les difficultés de ce secteur professionnel en pleine expansion ainsi que ses rapports avec la force publique qui seront envisagés ; la parole étant tour à tour donnée à des représentants de la profession et des forces de l'ordre.

Ce thème d'actualité, sera traité par des personnalités qualifiées qui croiseront leurs regards de praticiens et d'universitaires. Ils confronteront leurs réflexions et engageront le dialogue avec l'auditoire.

# Les acteurs de la sécurité privée

## origine - pouvoirs - contrôles

### 8h30 - Accueil des participants

- **Propos introductifs**, par *Bertrand PAUVERT*, directeur adjoint du CERDACC, vice-doyen de la Faculté de Droit de Mulhouse
- **Les libertariens et la privatisation de la sécurité**  
*Christian GUINCHARD*, Maître de conférences en sociologie à l'Université de Haute-Alsace
- **L'extension du recours aux acteurs privés de la sécurité**  
*Florence NICOUD*, Docteur en Droit, Chargée de cours à l'Université de Haute-Alsace - CERDACC
- **Quels pouvoirs pour les agents privés de sécurité ?**  
*Liliane LOBE*, Maître de conférences en Droit à l'Université de Haute-Alsace - CERDACC

- **Débat**

- **Pause, rafraîchissements**

### Table-ronde

#### - Le fonctionnement d'un secteur professionnel sensible -

- **Les relations entre la police nationale et les sociétés de sécurité privée**  
*Jean-Christophe BERTRAND*, Commissaire divisionnaire, DDSP Mulhouse
- **Aléas et difficultés d'une profession exposée**  
*Dominique MORGEN*, Directeur de Morgen Gardiennage, Sécurité

- **Débat**

### 12h - Clôture du séminaire